

Requalification CDD en CDI

Par Isadoss, le 20/04/2016 à 10:59

Bonjour,

J'ai eu un 1er CDD de date à date du 01 juin 2015 au 27 novembre 2015. Il m'a été proposé verbalement de le renouveler pour 4 mois du 27 novembre 2015 au 31 mars 2016.

Du 28 novembre au 06 décembre 2015 j'ai travaillé sans contrat puisque le renouvellement du CDD ne m'a été remis à la signature que le 07 décembre 2015.

J'ai donc écrit sur l'avenant (antidaté au 27 novembre 2015) : "contrat de renouvellement remis à ma signature le 07 décembre 2015" et je l'ai signé.

Je veux donc intenter une procédure aux prud'hommes pour faire requalifier mon CDD en CDI puisque sans contrat pendant une semaine je pouvais me considérer en CDI.

Le fait d'avoir signé cet avenant pose t'il problème pour faire valoir mes droits à requalification ?